

Coronavirus (COVID-19)

Version du 24 mars 2020

COVID-19 (SARS-CoV-2)

Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence (SDGU) en petite-enfance et en milieu scolaire

Mesures à prendre pour les SDGU

Ces directives provisoires sont basées sur l'état des connaissances actuel sur la COVID-19. Les mesures proposées dans ce feuillet s'inscrivent dans la continuité des mesures recommandées dans les services de garde et se veulent en cohérence avec celles-ci.

Qu'est-ce que le coronavirus SARS-CoV-2?

Le coronavirus SARS-CoV-2 est un virus qui cause des infections respiratoires. La maladie causée par ce virus est appelée la COVID-19.

Quels sont les symptômes ?

- Chez l'enfant, les symptômes de la COVID-19 sont les suivants : fièvre, toux, difficultés à respirer. Certains enfants peuvent également avoir de la diarrhée et des vomissements ou d'autres symptômes plus légers. La majorité des enfants atteints présentent peu ou pas des symptômes.
- Il faut réaliser que, pour l'instant, dans la majorité des cas ces symptômes ne seront pas causés par la COVID 19 mais par d'autres virus fréquents dans cette population.

Quelle est la fréquence chez les jeunes ?

Jusqu'à maintenant, peu d'enfants et d'adolescents de 14 ans et moins ont été atteints de la COVID-19 (1 à 2 % des cas confirmés sont des enfants). Comme la majorité des enfants atteints présentent peu ou pas des symptômes, la prévalence de la COVID-19 dans ce groupe est difficile à déterminer et pourrait être sous-estimée.

Comment se transmet l'infection respiratoire?

Elle se transmet d'une personne à une autre par le contact avec les gouttelettes qui sont projetées dans l'air quand une personne malade parle, tousse ou éternue et par contact avec les objets et surfaces contaminés par ces gouttelettes.

Il est aussi possible que le virus soit transmis par les selles. Le virus peut survivre quelques heures à quelques jours sur des surfaces.

Bien que les enfants semblent peu affectés par la COVID-19, ils pourraient toutefois transmettre le virus à d'autres personnes.

Qui peut fréquenter les services de garde d'urgence?

Les enfants des parents qui travaillent dans le réseau de la santé et dans les services essentiels peuvent fréquenter les services de garde d'urgence. Les enfants de retour de voyage depuis moins de 14 jours ou qui sont des contacts étroits de cas de COVID-19 ne peuvent être admis (pendant la période d'isolement). Les enfants qui n'ont pas voyagé, mais qui développent une fièvre ou un syndrome d'allure grippale (fièvre et toux accompagnées de maux de tête, fatigue, courbatures ou fatigue intense, etc.) ne devraient pas fréquenter le service de garde jusqu'à 24 à 48 heures après la résolution des symptômes. Pour toute autre condition, les mesures habituelles s'appliquent (par exemple, pas d'exclusion si rhume).

Quelles sont les mesures de prévention à prendre en milieu de garde?

Les mesures d'hygiène comme le lavage des mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 à 30 secondes, et le respect de l'hygiène respiratoire sont à renforcer. Pour plus d'information référer-vous au [Guide d'intervention- Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec](#), Chapitre 4, sections [Hygiène des mains](#) et [Hygiène respiratoire](#). Il est recommandé d'éviter le partage des objets personnels.

Nettoyage et désinfection des surfaces

Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés. Cela peut inclure le nettoyage d'objets et des surfaces qui ne sont habituellement pas nettoyés quotidiennement (par exemple, poignées de porte, interrupteurs de lumière, poignées d'évier, etc.). Augmenter la fréquence de nettoyage des toilettes pour enfants. Nettoyez les surfaces avec les produits habituels selon les instructions du fabricant.

Nettoyez fréquemment les jouets, particulièrement ceux pouvant être portés à la bouche. Assurez-vous d'avoir toutes les fournitures nécessaires au nettoyage et à la désinfection. Pour plus d'information référer-vous au [Guide d'intervention- Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec](#), Chapitre 4, section [Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux](#).

Éviter les activités avec contacts de plusieurs enfants

Limiter le nombre d'enfants en contact les uns avec les autres et éviter les mélanges de groupes. Par exemple, décaler les heures d'arrivée et / ou de départ des enfants, envisager d'étaler l'utilisation du terrain de jeu plutôt que de permettre à plusieurs groupes d'enfants de jouer ensemble, et de limiter les autres activités où plusieurs groupes d'enfants interagissent.

Quoi faire si un enfant présente des symptômes ?

Portez une attention particulière à l'apparition des symptômes. Établir des procédures afin que l'enfant qui a des symptômes à son arrivée ou au cours de la journée au service de garde soit retourné à la maison dès que possible.

Si l'enfant présente une fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer, il doit être retiré du milieu de garde jusqu'à 24 à 48 heures après la fin des symptômes.

En attendant qu'il soit retourné à la maison :

- Gardez-le à l'écart des autres enfants, à une distance d'au moins de 2 mètres, jusqu'à son départ. Si possible faire porter un masque de procédure à l'enfant, sinon par le membre du personnel qui s'en occupe.
- Un seul membre du personnel restera auprès de l'enfant en attendant son départ.

Si un enfant reçoit un diagnostic de la COVID-19 et qu'il a fréquenté un SDGU, un suivi sera fait par la Direction de la santé publique de votre région. La date de retour en milieu de garde sera déterminée par cette dernière.

Que faire si un enfant qui fréquente un SDGU reçoit un diagnostic de COVID-19?

Selon les directives actuelles, un enfant n'ira pas au service de garde **après** avoir reçu un diagnostic car il sera mis en isolement à la maison.

En plus de faire l'enquête, la direction de santé publique régionale donnera les consignes au milieu de garde si un enfant qui a reçu un diagnostic a fréquenté le service de garde avant d'avoir reçu ce diagnostic. La santé publique identifiera les personnes ayant été en contact significatif avec l'enfant (autres enfants, éducatrices, parents, ou autres) qui devront être isolées et leur donnera les consignes appropriées.

L'enfant ou l'éducatrice avec un diagnostic de COVID sera isolé à la maison jusqu'à ce que la direction de la santé publique ou le professionnel qui fait le suivi clinique du cas lève la mesure d'isolement.

Faut-il fermer le service de garde si un cas positif de COVID-19 est détecté dans le SDGU?

La décision de fermer un service de garde dépendra de plusieurs facteurs et sera prise au cas par cas par la santé publique (nombre de personnes atteintes, survenue de cas secondaires, etc.). Pour faciliter l'intervention de santé publique, les responsables devraient bien noter les présences (enfants, éducatrices et autres) à chaque jour, pour chaque groupe, et éviter les mélanges de groupes.

Des mesures de désinfection de base sont à poursuivre tel que recommandé dans le Guide de prévention des infections en milieu de garde et le document déjà fourni.

Il est possible que du personnel n'ayant pas été en contact avec l'enfant infecté soit requis. Cette option sera à regarder avec la santé publique en fonction de l'enquête qui aura été réalisée sur les contacts significatifs du cas.

Devrait-on exclure un enfant qui a le rhume?

Le même type de question se pose. Il n'est pas demandé d'exclure un enfant avec un rhume bénin (pas de fièvre, pas d'écoulement nasal, peu ou pas de toux). Comme l'objectif des SDGU vise à maintenir les travailleurs essentiels au travail, il faut balancer les avantages et désavantages d'exclure tous les enfants avec un rhume.

Que faire si une éducatrice du SDGU reçoit un diagnostic de COVID-19?

La conduite est la même que pour un enfant qui fréquente un SDGU et qui reçoit un diagnostic de COVID-19.

Pour plus d'information, consulter 1 877 644-4545 ou [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).